



**CHARTRES  
MÉTROPOLE**

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat  
Affaire suivie par Julien VINCENT  
Tél. : 02.37.91.35.29  
Courriel : julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A

Madame Michèle BONTHOUX  
Maire de Mainvilliers  
Mairie de Mainvilliers  
Hôtel de Ville – Place du Marché  
CS 31101  
28305 MAINVILLIERS Cedex

Chartres, le **12 JAN. 2023**

**Objet** : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Mainvilliers  
**N/REF.** : 2023/01

Madame le Maire,

Par courrier en date du 15 novembre 2021, vous m'avez transmis votre projet de modification de votre plan local d'urbanisme pour avis au titre de sa compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale de Chartres métropole.

Après examen du dossier, celui-ci s'inscrit dans les orientations et objectifs du SCOT de Chartres métropole et n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, je vous saurais gré d'annexer le présent courrier au dossier soumis à enquête publique et de nous transmettre le PLU modifié après son approbation.

Je vous prie d'agréer, madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

**Par délégation du Président,  
La Directrice Générale des Services**

**Stéphanie DELAPIERRE**

